



35250

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville
Séance du Lundi 30 Mai 2022

Présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Denis Tunier Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Leherissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Julien Lemarié

3 Points à ajouter

6) Intégration des travaux d'édification de clôture dans les travaux soumis à Déclaration Préalable

7) Location Logement Communal 3 Bis Rue de la Vallée

8) Remplacement WC Logement Communal 4 Impasse du Presbytère

1) Détermination du nombre de postes d'Adjoints suite à la démission du 2ème Adjoint

Madame le Maire expose que M. Mathias CANTO, 2ème Adjoint, a fait connaître à M. le Préfet, par courrier du 05 Avril 2022, son intention de démissionner de son poste d'Adjoint en précisant qu'il restait Conseiller Municipal. Cette démission a été acceptée et notifiée par M. le Préfet le 03 Mai 2022.

Compte-tenu de cette démission, Madame le Maire soumet aux Elus deux propositions :

* supprimer le poste d'adjoint

* remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le nombre des adjoints à 4,
- de maintenir le nouvel adjoint au second rang des adjoints
- de procéder à l'élection d'un adjoint

Madame le Maire fait appel à candidature pour le poste de second Adjoint : Mme CLOTEAU Irène se présente comme candidate,

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Sous la présidence de Mme le Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Nombre de voix pour Mme CLOTEAU Irène	13

Mme CLOTEAU Irène, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 2ème Adjointe et est immédiatement installée.

2) Indemnités de Fonction des Elus

Madame le Maire rappelle qu'il revient à l'assemblée délibérante de déterminer les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, dans la limite d'une enveloppe maximale d'un montant de 3 232.11 E.

Madame le Maire rappelle également que les Elus, en séance du 06 Décembre 2021, ont fixé les taux suivants :

ELUS	Taux Maximal (en % de de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Indemnité Brute Mensuelle
Maire	40.30%	1567.43 E
1 ^{er} Adjoint	08.00%	311.15 E
2 ^{ème} adjoint	08.00%	311.15 E
3 ^{ème} adjoint	08.00%	311.15 E
4 ^{ème} adjoint	08.00%	311.15 E
Conseiller Municipal délégué	05.40%	210.03 E
Conseiller Municipal délégué	05.40%	210.03 E
	TOTAL INDEMNITES	3232.09 E

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- * Considérant le maintien du nombre d'adjoints à 4,
- * Considérant le montant inchangé de l'enveloppe indemnitaire maximale,
- * Décide de ne pas modifier les taux d'indemnités précédemment votés, taux qui s'inscrivent dans le respect de ladite enveloppe indemnitaire maximale.

3) Revalorisation des indemnités de frais de mission

Madame le Maire rappelle les bases de remboursement des frais de mission :

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Puissance fiscale	Barème jusqu'à 2000 km
De 5 CV et moins	0.29 E / km
De 6 à 7 CV	0.37 E / km
De 8 CV à plus	0.41 E / km

INDEMNITES DE MISSION

Hébergement	70.00 E
Déjeuner	15.25 E
Dîner	15.25 E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant la parution des textes réglementaires relatifs à la revalorisation des frais de mission, indemnités kilométriques et d'hébergement (Arrêté du 14 mars 2022 à effet au 01 Janvier 2022),

Décide de modifier les bases de remboursement des frais réellement engagés par les agents (titulaires et non titulaires) dans le cadre de missions liés à un déplacement professionnel et à toutes les actions de stage et de formation, selon les modalités suivantes :

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Puissance fiscale	Barème jusqu'à 2000 km
De 5 CV et moins	0.32 E / km
De 6 à 7 CV	0.41 E / km
De 8 CV à plus	0.45 E / km

INDEMNITES DE MISSION

Hébergement	70.00 E
Déjeuner	17.50 E
Dîner	17.50 E

4) Matériel Informatique Ecole : Etude Devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise JLR.Services Informatique d'un montant de 1200 E TTC.

5) Intervention du SDE35 sur les projets éoliens

Mr Gregory Kerhouant du SDE35 est venu présenter en quoi consiste un projet éolien. Ce dernier précise que ce projet, s'il a lieu au niveau de la commune d'Andouillé-Neuville, avait tout intérêt à se faire dans le cadre de la charte éditée par la Communauté de Communes. Il rappelle également l'importance de développer un tel projet en concertation non seulement avec les propriétaires du foncier sur lequel les éoliennes pourraient être implantées mais aussi avec les habitants pour proposer un financement participatif.

Mr Kerhouant a répondu à de nombreuses interrogations par rapport au bruit généré par les éoliennes ainsi qu'aux problématiques de recyclage.

Les retombées financières, tant pour la commune que pour les propriétaires du foncier, ont été aussi abordées.

6) Intégration des travaux d'édification de clôture dans les travaux soumis à Déclaration Préalable

Madame le Maire informe les Elus que l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité. Cependant, en application du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal peut décider de soumettre à la procédure de Déclaration Préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune.

Mme le Maire invite les Elus à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour + 1 abstention :

CONSIDERANT la nécessité de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné,

CONSIDERANT la nécessité d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

DECIDE de soumettre les clôtures à Déclaration Préalable sur l'ensemble du territoire communal.

7) Location logement communal 3 Bis Rue de la Vallée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT le départ, au 25 Avril 2022, de la locataire du logement communal situé 3 Bis Rue de la Vallée,

DECIDE :

* de relouer ledit logement

* de fixer le montant du loyer mensuel à 455.21 Euros, payable d'avance entre les mains du Percepteur de Fougères, Receveur Municipal de la Commune,

* de porter le montant de dépôt de garantie à 455.21 Euros, soit un mois de loyer,

* d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de location et tous documents relatifs à ce dossier.

8) Remplacement WC Logement Communal 4 Impasse du Presbytère

Madame le Maire informe les Elus que les locataires du logement communal situé 4 impasse du presbytère ont remplacé, en urgence, le WC et ont réglé la facture correspondante d'un montant de 63.50 E TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le remplacement du WC. La somme de 63.50 E TTC sera déduite du prochain loyer.

9) Questions Diverses

* Elections Législatives : Tours de Garde

SCRUTIN DU 12 JUIN 2022

08h00 - 10h00	Irène Cloteau	Maxime Poiteaux	Pierre Lehérisé
10h00 - 12h00	Julien Lemarié	Maxime Poiteaux	Pierre Lehérisé
12h00 - 14h00	Jean-Claude Pannetier		Frédéric Menant
14h00 - 16h00	Laurent Juin	Catherine Gautier	Aurore Gely-Pernot
16h00 - 18h00	Cécile Perrot	Denis Tunier	Mathias Canto

SCRUTIN DU 19 JUIN 2022

08h00 - 10h00	Denis Tunier	Christophe Juin	Aurore Gely-Pernot
10h00 - 12h00	Laurent Juin	Mathias Canto	Cécile Perrot
12h00 - 14h00	Irène Cloteau		
14h00 - 16h00	Mathieu Vergnaux	Catherine Gautier	Jean-Claude Pannetier
16h00 - 18h00	Mathieu Vergnaux	Christophe Juin	Frédéric Menant

* Groupe de travail LDG (Lignes Directrices de Gestion) : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Denis Tunier et Cécile Perrot

* Voirie : Projet fermeture route de l'Étang

* Etat avancement Dossier Eglise : Démarrage des Travaux semaine du 20 Juin 2022

* Réunion Publique le 30 Juin 2022 à 20h30

* Repas collectif le 26 Août 2022

* Prochain Conseil Municipal Lundi 27 Juin 2022 à 20h30.

Séance levée à 22h45mn.